Y en pur nouel le procès fait en la court de ceans la requeste de
procureur du roy sur le fait des nouueautez et entreprises des
fontaines, mises et pierres de la nouuelle de bourdeaulx adreuant a nous
en personne en la chambre des comptes. Et de nous y fut leue
quelle de laquelle nous auons procureurs de roy nostre sire
son demaigne et son fauseur par vertu lui. nous ayons lui de nos autres
pouoir de leur garde. a comparoir en personne en la chambre. Dont le roy
dessus dit dit dr dargent tremetz nouuelle par les bourgois et pour estre
aduertiz et sugement des dessus dits bourgois de laquelle nouuelle
apparoit en la chambre. Et sur quelles choses nous et en nous
une bouche de dessus dit estre un soleil de laumaige fait en la nouuelle
pour les armes de la fontaine. En la quelle bouche auoit vij pz. ij dr
des estre sugez eschuez de loy les hez ij dreuelz estre. vij pz de cuuir
dor fin pour marc. Et les pz des estre eschuez trois lm. de cuuir dor
fin pour marc. Et les pz dreuelz estre eschuez lony lauue fait de
fin pour marc. Une autre bouche de demy dessus dor. estre un soleil
Et en laquelle auoit lm ij dor des demy estre sugez eschuez dlay
trois lm. de cuuir dor fin pour marc. Une aut bouche de semblat
dessus dor estre un soleil. En la quelle auoit pz lm ij dor des pz
sugez eschuez de loy. les hez ij dreuelz estre. ij lm. de cuuir dor fin
pour marc. Une aut bouche de semblat demy estre. En la quelle auoit ij dr
des demy estre sugez eschuez delay lm pz de cuuir dor fin
pour marc. Une autre bouche de dessus hymes appellez hymdez. En
laquelle auoit vij pz lm ij dr des hymes. sugez semblez de pour. estre
pz ij. Une aut bouche de dessus de pez demy. En la quelle auoit vij pz ij dr
bondelois. En la quelle auoit vij pz ij dr des dessus
bondelois. sugez semblez de pour. estre vij. xij dr. Une aut bouche dessus
gris blanc alla couronne. En la quelle auoit vij pz ij dr des gris
blanc. sugez semblez de pour. estre vij. xij pz dr. Et une autre bouche de
dessus de vij pz. En la quelle auoit vij pz ij dr des vij pz.
sugez semblez de pour. estre vij. xij pz dr. Le tout sugé en la pour des
maistre et garde. par est grandement esperdu les dessus vij pz
et domaigé. dela chose publiquement. dont nous les confessons des
de la fontaine et grenet. pour le quelles fez ont bonne pour
trouue. Ensemble les dessus pour les procureurs du roy
Et tout bien et considere ce que fait pour la chose et regardez
en sauue conseil et sugez. Nous pour les faultes des

Ensuy comme les dessus dits
grenetz et maistre
dela maony de bourdeaulx

Remede

Entry Condemnation Gallier

Soit ce nous ligne sur ce Lacourt devant ala Requeste Dupreconcreu du Roy
sur le fait des marches d'entre Mr. de Mirbel Gallier ordinaire de Carpentras
demandeur, reparé et mary le Roussel son fondeur. Les Informations faites
entre luy et sa dicte partie, ensemble celle des dits Hauteurs et fondeurs par
laquelle il conste assez clairement. Conclud pour entherinement de
le mandat de ceans. Et ouy et interrogué aussi dit garde de Monnoye
partie, que dessus mandat dit Requereur audience garde de Carpentras
et Luch mony. Et ledit permet de prendre aussi garde de Lyon assisté
de Luch maistre de Requeste de Luch ministre, que nous sentence
Requeste et procedure et renonce en la chambre des monnoyes de
Lyon pour proceder et adjuger de droit. Et depuis ouy de dit garde
aussi partie et Simon premier garde de Lyon pour Luy mis cette requeste
en nos mains.

Veu par nous Lignes sur ce Lacourt deputé ala Requeste Dupreconcreu du Roy
sur le fait des monnoyes, Mr. Mirbel Gallier ordinaire de notre Cour
Demandeur, reparé et mary le Roussel son fondeur. Les Informations faites
entre luy et sa dicte partie, ensemble celle des dits Hauteurs et fondeurs par
laquelle il conste assez clairement. Conclud pour entherinement de
le mandat de ceans. Et ouy et interrogué aussi dit garde de Monnoye
partie, que dessus mandat dit Requereur audience garde de Carpentras
et Luch mony. Et ledit permet de prendre aussi garde de Lyon assisté
de Luch maistre de Requeste de Luch ministre, que nous sentence
Requeste et procedure et renonce en la chambre des monnoyes de
Lyon pour proceder et adjuger de droit. Et depuis ouy de dit garde
aussi partie et Simon premier garde de Lyon pour Luy mis cette requeste
en nos mains.

Veu par nous Lignes sur ce Lacourt deputé ala Requeste Dupreconcreu du Roy
sur le fait des monnoyes, Mr. Mirbel Gallier ordinaire de notre Cour
Demandeur, reparé et mary le Roussel son fondeur. Les Informations faites
entre luy et sa dicte partie, ensemble celle des dits Hauteurs et fondeurs par
laquelle il conste assez clairement. Conclud pour entherinement de
le mandat de ceans. Et ouy et interrogué aussi dit garde de Monnoye
partie, que dessus mandat dit Requereur audience garde de Carpentras
et Luch mony. Et ledit permet de prendre aussi garde de Lyon assisté
de Luch maistre de Requeste de Luch ministre, que nous sentence
Requeste et procedure et renonce en la chambre des monnoyes de
Lyon pour proceder et adjuger de droit. Et depuis ouy de dit garde
aussi partie et Simon premier garde de Lyon pour Luy mis cette requeste
en nos mains.

Veu par nous Lignes sur ce Lacourt deputé ala Requeste Dupreconcreu du Roy
sur le fait des monnoyes, Mr. Mirbel Gallier ordinaire de notre Cour
Demandeur, reparé et mary le Roussel son fondeur. Les Informations faites
entre luy et sa dicte partie, ensemble celle des dits Hauteurs et fondeurs par
laquelle il conste assez clairement. Conclud pour entherinement de
le mandat de ceans. Et ouy et interrogué aussi dit garde de Monnoye
partie, que dessus mandat dit Requereur audience garde de Carpentras
et Luch mony. Et ledit permet de prendre aussi garde de Lyon assisté
de Luch maistre de Requeste de Luch ministre, que nous sentence
Requeste et procedure et renonce en la chambre des monnoyes de
Lyon pour proceder et adjuger de droit. Et depuis ouy de dit garde
aussi partie et Simon premier garde de Lyon pour Luy mis cette requeste
en nos mains.